



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CIRIERES**

**Séance du 03 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **trois septembre à 20 h 30**, le Conseil municipal de la commune de CIRIERES, convoqué **le 27 août 2025**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Baptiste FORTIN, Maire.

**Membres en exercice : 12**

**Quorum : 7**

**Étaient présents :**

BARRAUD Jean-Louis	X	COUSINEAU François	X	GRIFFAUD Sandrine	E
BAUDOUIN Célia	E	ENOND Freddy	X	POISBLEAU Séverine	X
BERTHELOT Carine	X	FORTIN Jean-Baptiste	X	ROTUREAU Dominique	X
BERTHELOT Maxime	X	GARGAULT Anne-Laure	X	ROUSSELOT Patrice	X

X : Présent(e) 0 : Absent(e) E : Excusé(e)

**Etaient excusés :**

<b>Nom Prénom : GRIFFAUD Sandrine</b>	Donne pouvoir à	<b>Nom Prénom : ROTUREAU Dominique</b>
<b>Nom Prénom : BAUDOUIN Célia</b>	Donne pouvoir à	<b>Nom Prénom : BERTHELOT Maxime</b>
<b>Nom Prénom</b>	Donne pouvoir à	<b>Nom Prénom</b>

**Secrétaires de séance :**

<b>Nom Prénom : ROTUREAU Dominique</b>	<b>Nom Prénom : GARGAULT Anne Laure</b>
--	---

Ont été élus secrétaires de séance, à l'unanimité, et déclarent accepter cette fonction.

**Ordre du jour de la séance :**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 02/07/2025
- Finances : mise à jour du plan de financement Cœur de Bourg
- Finances : Caution et/ou remboursement en cas de perte de clé PASS
- Foncier : Précision du prix de vente pour la vente de l'impasse du Haut Bourg
- Commerces : Achat de la licence IV du bar restaurant Le Sèvre
- Personnel : Avenant n° à la convention Intérim proposée par la CDG79
- Personnel : Règlement intérieur et validation des éléments qui le constitue, suite réponse CST
- Personnel : Motion relative à la formation au Diplôme Universitaire, aidant au recrutement des secrétaires généraux de mairie
- Culture : montants et conventions pour Ciné Ados 2025-2026 et ciné à 1€ à Cerizay
- Questions diverses



## 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 02/07/2025

Le procès-verbal, envoyé par voie électronique à chaque conseiller municipal, doit être approuvé.

Vote :                    12 POUR                    CONTRE                    ABSTENTIONS

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.



## 2) Finances : Mise à jour du plan de financement CŒUR DE BOURG

Le plan de financement initial de la phase 2 de l'opération Cœur de Bourg a été validé comme suit lors de la séance du conseil municipal du 22/01/2025.



### PLAN DE FINANCEMENT

#### AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG DE CIRIERES Stade AVANT-PROJET / Phase 2

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Base	Montant	%
Installation de chantier	57 080,50 €	DEPARTEMENT			0,00
Chemineements/liaisons douces	11 585,00 €	EUROPE - FEDER (plafond 100 000,00 €)			
Sécurisation des voiries et de la circulation	80 476,50 €	ETAT - DETR 40%	370 837,50 €	111 251,25 €	30,00
Mobilier et architecture du parc	101 400,00 €	ETAT - Fonds vert Végétalisation			
Végétalisation	64 283,00 €	ETAT - Fonds vert EP			
Eclairage	12 575,00 €				
Réseaux	43 437,50 €	SIEDS - Eclairage public 70% maxi dep 10 000		7 000,00 €	5,92
Honoraires Architectes		Autofinancement (20% minimum)		252 586,25 €	68,11
<b>TOTAL</b>	<b>370 837,50 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>370 837,50 €</b>	
TVA 20%	74 167,50 €	FCTVA 15,761% du TTC des dépenses éligibles			
TTC	445 005,00 €				
		TOTAL FINANCEURS		118 251,25 €	
		AUTOFINANCEMENT		252 586,25 €	
				<u>370 837,50 €</u>	

Nous avons reçu l'arrêté portant attribution de la DETR, pour le montant de :

- Base : 318 078 €
- Taux de subvention : 31,12 %
- Subvention attribuée : 99 000 €

Ce qui modifie le plan de financement de la manière suivante :



## PLAN DE FINANCEMENT

<b>AMENAGEMENT CŒUR DE BOURO DE CIRIERES</b>					
Stade AVANT-PROJET / Phase 2					

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Base	Montant	%
Installation de chantier	57 080,50 €	DEPARTEMENT			0,00
Chemineements/liaisons douces	11 585,00 €	EUROPE - FEDER (plafond 100 000,00 €)			
Sécurisation des voiries et de la circulation	80 476,50 €	ETAT - DETR 40%	318 078,00 €	99 000,00 €	26,70
Mobilier et architecture du parc	101 400,00 €	ETAT - Fonds vert Végétalisation			
Végétalisation	64 283,00 €	ETAT - Fonds vert EP			
Eclairage	12 575,00 €				
Réseaux	43 437,50 €	SIEDS - Eclairage public 70% maxi dep 10 000		7 000,00 €	6,60
Honoraires Architectes		Autofinancement (20% minimum)		264 837,50 €	71,42
<b>TOTAL</b>	<b>370 837,50 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>370 837,50 €</b>	
TVA 20%	74 167,50 €	FCTVA 15,761% du TTC des dépenses éligibles			
TTC	445 005,00 €				

TOTAL FINANCEURS	106 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	264 837,50 €
	<u>370 837,50 €</u>

Le conseil municipal est invité à approuver ce plan de financement, et à autoriser M. le Maire à effectuer toute démarche relative à cette opération.

<u>Vote</u> :	12 POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Le plan de financement, ainsi mis à jour, a été approuvé à l'unanimité.			

☞ ☞

### 3) FINANCES : Décision modificative pour diagnostic et travaux Eclairage public

Afin de réaliser des économies d'électricité, au niveau de la consommation de l'éclairage public, M. le Maire propose les virements de crédits suivants :

79091 Code INSEE	COMMUNE de CIRIERES CIRIERES	DM n°2 2025
---------------------	---------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
Remplacement des lampes EP

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-212-92 BOURG COEUR : Coeur de bourg	23 684,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-90 ECL PUBLIC : Eclairage public	0,00 €	28 035,76 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-95 PARK HT BOUR : PARKING HAUT BOURG	2 351,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	26 035,76 €	26 035,76 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	26 035,76 €	26 035,76 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Détails :

- Diagnostic : 3 433,53 €
  - 2152-95 Parking Haut Bourg : - 2 351,53 €
  - 212-92 Coeur de Bourg : - 1 082,00 €
  - 2152-90 Eclairage public : + 3 433,53 €
- Travaux à réaliser en 2025 (la partie à réaliser en 2026 sera à prévoir sur le BP 2026)
  - 212-92 : -22 602,23 €
  - 2152-90 : + 22 602,23 €

<p><u>Vote</u> : 12 POUR                      CONTRE                      ABSTENTIONS</p> <p>La décision modificative n°2, ainsi mis à jour, a été approuvée à l'unanimité.</p>
---



#### 4) FINANCES : Caution et/ou remboursement en cas de perte de clé PASS

Les clés PASS sont confiées de façon permanente aux personnes qui ont besoin d'accéder aux bâtiments communaux : élus, agents, école, associations.  
Et ponctuellement à ceux qui louent les salles ou aux entreprises intervenant pour le nettoyage et les interventions.

M. le Maire sollicite le conseil municipal afin de définir les critères de prêt des clés PASS, et en particulier le montant du remboursement à prévoir en cas de perte ou vol.

Le coût d'une clé PASS chez notre fournisseur est assez conséquent et la question se pose du coût se pose.

Procédure :

- Registre à signer : la clé est confiée contre signature, avec la date du prêt
- Etiquetage : aucun nom de bâtiment, ni commune, ne devra figurer sur le porte-clés. Un n° interne, déterminé en mairie, et permettant son suivi, sera indiqué.
- En cas de perte, la personne ou l'association concernée déposera une attestation de perte ou de vol et sera facturée d'un montant forfaitaire de 50€.

Le conseil municipal est invité à délibérer et à valider cette proposition, et à autoriser M. le Maire à effectuer toute démarche relative à cette opération.

<u>Vote</u> :	12 POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Les modalités de prêts de clés PASS ont été approuvées à l'unanimité.			



## 5) **FONCIER : Précision du prix de vente pour l'impasse du Haut Bourg**

M. le Maire rappelle les délibérations antérieures, autorisant l'acquisition de l'impasse du Haut Bourg aux propriétaires concernés.

M. le Maire propose d'acheter moyennant le prix de vente de 1,00 € (symbolique) à chaque propriétaire, informés et qui valident la vente à ce prix.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le prix de vente à verser à chaque propriétaire
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche relative à cette opération.

Carine BERTHELOT sort de la salle.

<u>Vote</u> :	11 POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Le prix de vente pour l'achat de l'impasse du Haut Bourg, a été approuvé à l'unanimité.			



## 6) **COMMERCE : Achat de la licence IV du Bar Restaurant Le Sèvre**

M. le Maire rappelle la délibération précédente, relative à l'achat de la licence IV du bar restaurant en liquidation judiciaire.

Une proposition à 5000 € a été déposée dans le cadre d'un appel d'offres.  
Le montant a été jugé insuffisant et le mandataire a émis un avis défavorable.

M. le Maire propose une nouvelle offre à 8 000 €, montant minimal que le mandataire estime favorable.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le montant proposé
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche relative à cette opération.

<u>Vote</u> :	12 POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
La proposition d'achat de la licence IV à 8 000 € a été approuvé à l'unanimité.			



## 7) PERSONNEL : Avenant n° 4 à la convention Intérim du CDG79

M. le Maire présente la proposition d'avenant à la convention du CDG79, relative aux intérimaires, quand la commune y a recours.

Le taux de facturation passe de 5% à 5,5%.

Le conseil municipal est invité à valider ce 4<sup>ème</sup> avenant.

<u>Vote</u> :	12	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'avenant n° 4 de la convention Intérim du CDG79 a été approuvé à l'unanimité.				



## 8) PERSONNEL : Règlement intérieur et éléments à préciser

M. le Maire informe le conseil municipal de la décision rendue par le CST du CDG79, et des points qui nécessitent une reformulation.

Ensuite, et après lecture de chaque article concerné, il sollicite le conseil municipal sur les délibérations suivantes :

- Gestion des jours d'ARTT
- Autorisations Spéciales d'Absences
- Protection Sociale et Collective
- Journée de solidarité

Pour ces points, la délibération reprendra les éléments rédigés dans le règlement intérieur.

Par ailleurs, il sera ajouté au règlement intérieur un article prévoyant la possibilité, pour les postes / missions qui le permettent, de réaliser du télétravail, à raison d'un jour et demi maximum pour un temps plein.

Il est bien entendu que l'organisation du télétravail devra respecter le bon fonctionnement de la commune.

La charte informatique, en cours de rédaction à la DSI de l'AGGLO2B, sera soumise dans un second temps au CST et sera avenanté au règlement intérieur.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les éléments listés et à valider.

Vote :                    12 POUR                    CONTRE                    ABSTENTIONS

Les éléments constitutifs du règlement intérieur du personnel, mis à jour, **ont été approuvés à l'unanimité.**



## 9) **PERSONNEL : Motion Formation au Diplôme Universitaire / Secrétaire de mairie**

M. le Maire informe que l'ADM79 et le CDG79 ont lancé à la demande des maires, un vaste plan d'actions consacré au métier de secrétaire général de mairie, avec notamment la mise en place d'un diplôme universitaire dédié ou l'annualisation des formations de secrétaires généraux de mairie remplaçants.

L'ADM79 et le CDG79 alertent de menaces qui pèsent sur ces 2 dispositifs de formation, et qui risquent de conduire à la suppression de tout ou partie de ces dispositifs dans le département, mais également à l'échelle de la région.

Le conseil régional a supprimé le dispositif « Initiatives territoriales qui permettaient de financer les formations à hauteur de 60% des frais pédagogiques, pour recourir exclusivement à des mécanismes de commandes publiques.

D'autre part, France Travail ne prendrait pas en charge, pour les étudiants demandeurs d'emplois, certains frais (inscription au diplôme universitaire).

L'ADM79 et le CDG79 restent à l'écoute pour envisager toute démarche, à engager ensemble dans ce dossier essentiel.

M. le Maire propose une motion.

Le conseil municipal est invité à délibérer et à valider la motion proposée.

Vote : 12            POUR                    CONTRE                    ABSTENTIONS

La motion relative à la formation Diplôme Universitaire Secrétaires de mairie **a été approuvée à l'unanimité.**



## 10) **CULTURE : Ciné Ados 2025-2026 et ciné à 1€ à Cerizay**

M. le Maire informe que la SARL SCIC CINEMAS BOCAGE propose une nouvelle convention de partenariat.

M. le Maire dresse un bilan des entrées facturées à CIRIERES :

- 34 places Ciné Ados au 02/05/2025 (34 €)

- 56 places Ciné Lundi 1€ du 04/11/2024 au 26/05/2025 (56 x 3 € = 168 €)

L'enveloppe budgétaire pour le Ciné Lundi était de 450 €.

M. le Maire propose de reconduire ces dispositifs, avec le même montant de l'enveloppe budgétaire.

Le conseil municipal est d'abord invité à se prononcer sur le projet Ciné Ados.

Vote : 12      POUR      CONTRE      ABSTENTIONS

Le dispositif Ciné Ados a été approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal est ensuite invité à se prononcer sur le projet Ciné à 1€.

Vote :              POUR              CONTRE              ABSTENTIONS

Le dispositif Ciné à 1 €, avec un budget de 450 € a été approuvés à l'unanimité.



## 11) QUESTIONS DIVERSES

- Quand se fera la phase 2 des réserves incendies ?  
Les demandes de participation concernant les réserves incendie de la phase 1 vont être finalisées.  
La phase 1 était la plus importante. Il restera quelques situations à traiter en phase 2



## Informations diverses

- Dispositif Argent de poche : bilan
- MAM : Point sur le dossier
- ECOLE : Travaux
- EGLISE : Diagnostic
- CIMETIERE : Installation du jardin du souvenir le 02/09/2025
- SUBVENTIONS SUR TRAVAUX :
  - o Département (Parkings Amendes de Police) : 31 854,07 €
  - o DETR (Cœur de Bourg / 2<sup>ème</sup> phase) : 99 000,00 €
  - o Fonds vert (Cœur de Bourg / 1<sup>ère</sup> phase) : derniers documents techniques déposés, attente décision
  - o ANS : Attente versement des fonds
  - o Fonds européens : Oral du 19/06/2025, documents à déposer sur la plateforme dédiée
- FONDS DE CONCOURS AGGLO2B :
  - o Extension EP Rue Sainte Radegonde
  - o Tampons rue de la Vendée
    - TOTAL ESTIME TRAVAUX HT : 32 400 €
    - Fonds de concours accordés : 16 200 €

Prochain conseil municipal : Mercredi 15 octobre 2025 – 20h30

La séance est clôturée à 23h00

ROTUREAU Dominique Secrétaire	GARGAULT Anne Laure Secrétaire	FORTIN Jean-Baptiste Maire
		